

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DVD 79 - DDCT Budget participatif d'arrondissement « Rendre la rue aux enfants » - Rue des Coutures Saint Gervais (3ème arrondissement) - subvention (24.452 euros) à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole des Quatre Fils.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole des Quatre Fils pour l'attribution d'une subvention de 24 452 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole des Quatre Fils.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 24 452 euros est attribuée à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole des Quatre Fils (n° SIMPA : 182062, n° dossier : 2018_08454).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 20421, rubrique P0382 du budget participatif d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO